

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3. — États-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avance.

Vol. VIII.

No. 21.

Prix du numéro, 7 centins. — Annonces, la ligne, 10 centins.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 24 MAI 1877

## SOMMAIRE

Les Hommes de 37-38 : Toussaint-Hubert Goddu, par L. O. David. — Prévissions, par L. O. David. — Procès politiques, par A. Gélias. — Livres canadiens donnés en prix, par A. G. — Nos gravures : Le départ des missionnaires ; L'éboulement de Sainte-Geneviève ; Mgr. Conroy, évêque d'Ardagh, amlégat pontifical en Canada ; Carte géographique de l'Empire turc. — La Saint-Jean-Baptiste. — Poésie : Le vrai coucher de soleil, ou vieillesse de Pie-Neuf, par Jos. Apol. Gingras, prêtre. — L'esprit d'entreprise du *Herald* de New-York. — Choses et autres. — Epouses rurales. — Le téléphone. — Revue étrangère, par A. Gélias. — Faits divers. — Le Sorcier du Mont Granier (suite). — L'exécution de Billoir. — Encore un Billoir. — Industrie canadienne. — *The City of Brussels*. — L'hon. T. W. Anglin. — Nouvelles diverses. — Les échecs. — Le jeu de dames.

GRAVURES : — Mgr. Conroy, évêque d'Ardagh, amlégat pontifical en Canada ; Les hommes de 37-38 : Toussaint-Hubert Goddu ; La catastrophe de Sainte-Geneviève, près les Trois-Rivières ; L'hon. T. W. Anglin, président de la Chambre des Communes ; Le départ des missionnaires.

## LES HOMMES DE 37-38

### Toussaint-Hubert Goddu

Qui ne connaît le major Goddu ? Qui ne l'a entendu raconter les événements remarquables auxquels il a pris part depuis le commencement du siècle ? Il a quatre-vingt-quatre ans, et il est encore plein de vigueur.

Il était à Lacolle et à Chateauguay, où il se distingua parmi les plus braves. Chaud patriote en 1837, il fut l'un des huit qui consentirent à se laisser exiler aux Bermudes pour sauver leurs compatriotes.

Laissons-le nous raconter lui-même son histoire :

Je suis né à Saint-Denis, le 28 janvier 1793, de Joseph Goddu, cultivateur, et de Marie Charron. A l'âge de quinze ans, je me fixai à Montréal comme commis. Dans l'automne de 1811, il y eut tirage au sort et je devais entrer dans l'un de quatre régiments de "Milice d'Elite Incorporée ;" mais croyant qu'à Québec je pourrais obtenir un grade, je m'y rendis aussitôt. Mes prévisions ne furent pas trompées : je fus nommé sergent-quartier-maître des "Volontaires Canadiens" sous le commandement du colonel Bouchette, père du commissaire actuel des douanes ; mais le colonel Bouchette n'ayant pu compléter son régiment, le gouverneur, Sir George Prevost, congédia les volontaires. J'entrai alors dans le 3e Régiment de Milice d'Elite Incorporée (mars 1812), avec la commission d'Enseigne.

J'ai assisté à la bataille de Chateauguay. Le colonel de Salaberry, qui était posté sur la rive gauche de la rivière Chateauguay, craignant d'être attaqué par derrière, ordonna à la compagnie dans laquelle j'étais enseigne de traverser la rivière afin de prévenir toute attaque de ce côté. C'était prudent, car les Américains y avaient posté 500 hommes qui se tenaient cachés à une petite distance. A peine la compagnie eut-elle traversé, que les Américains firent sur elle une décharge générale, blessant à mort le capitaine Daley. Alors je partageai le commandement avec le lieutenant Schiller. Nous plaçâmes les hommes de quatre pas en quatre pas sur la lisière d'un bois et nous commençâmes un feu roulant qui fut meurtrier pour les Américains. Le combat se prolongea pendant trois heures. Les Américains prirent la fuite, laissant trente-sept morts. Un seul homme, du nom de Gagnon, fut tué dans ma compagnie.

Un an après, avait lieu sur le lac Champlain, à Plattsburgh, un engagement entre la flotte américaine et la flotte canadienne, qui se composait de treize chaloupes canonnières, une frégate et un brick. Après un

combat de trois heures, la flotte canadienne fut obligée de retraiter avec des pertes assez considérables. Sur trente-six hommes qui composaient l'équipage de la chaloupe que je commandais, huit furent tués et cinq mis hors de combat.

Dans le mois de mars 1815, toutes les milices furent congédiées.

Je me retirai alors à Sainte-Marie de Monnoir, où je résidai jusqu'en 1835, époque à laquelle je partis avec quatre hommes pour aller ouvrir la colonisation dans le township de Weedon, situé à trente milles à l'est de Sherbrooke. Je ne fus pas heureux dans cette entreprise : mes hommes, vaincus par l'ennui et un rude travail, m'abandonnèrent, et je fus obligé de m'en aller moi-même. Je me fixai alors à Saint-Césaire, et j'y résidais lorsque l'insurrection de '37 éclata.

Je me mis aussitôt à la tête du mouvement à Saint-Césaire, et je parvins à former une bande de soixante-quinze hommes. Ayant appris que les Anglais étaient partis de Montréal pour rencontrer les Canadiens (les patriotes) à Saint-Charles, nous partîmes aussitôt pour nous mettre en embuscade à Saint-Mathias (la Pointe), afin de poursuivre et de mettre complètement en déroute les débris de l'armée anglaise qui, d'après nous, ne pouvait faire autrement que d'être défaite à Saint-Charles.

Les choses ne se passèrent pas ainsi ; arrivés à Saint-Mathias, nous apprîmes que les patriotes avaient été vaincus et que les Anglais étaient campés à Saint-Hilaire, chez M. de Rouville ; alors, nous nous y rendîmes aussitôt afin de les surprendre à leur départ. Nous nous postâmes dans un bois (près du pont actuel), et nous attendions avec impatience leur départ afin de les *saluer* (c'était notre expression) ; mais nous fûmes surpris par une vieille femme des environs, qui s'empressa de nous dénoncer à M. de Rouville, et les Anglais, dix fois plus nombreux que nous, prirent leurs mesures pour cerner le bois dans lequel nous nous tenions en embuscade. Nous doutant un peu de la trahison de la veille, et voyant d'ailleurs les manœuvres des Anglais, nous nous aperçûmes que le coup était manqué et nous commençâmes à retraiter dans les grands bois. Chacun se retira alors dans ses foyers.

Ayant appris, à Saint-Césaire, que l'on cherchait à me prendre, je me rendis en toute hâte à Saint-Hyacinthe, où je demurai caché pendant huit jours. Madame Dessaulles m'ayant fait avertir que deux personnes étaient arrivées de Montréal pour me prendre, ainsi que plusieurs autres, je partis de suite pour me rendre aux États-Unis à travers les bois ; mais un ami, chez qui j'arrêtai pour demander des renseignements sur la route, me fit prendre par ses hommes et me conduisit au village de Saint-Césaire pour comparaître devant le magistrat Casavant, qui me fit conduire à la prison de Montréal, où je passai sept mois.

Dans le mois de juillet suivant, lord Durham désigna dix-sept d'entre les prisonniers pour signer un document par lequel nous nous mettions complètement à sa merci, avec promesse que, si nous le signions, les autres seraient libérés. Huit de ceux dont les noms étaient mentionnés consentirent à signer, et furent exilés aux Bermudes.

Nous avons été détenus trois mois aux

Bermudes ; on nous donna alors notre liberté avec défense de revenir au Canada. Après avoir résidé pendant quelque temps à Burlington, je me décidai à revenir dans ma famille, mais je fus arrêté à Saint-Césaire et conduit à Montréal devant le gouverneur Colborne, qui me fit reconduire aux États-Unis avec défense de revenir avant une proclamation d'amnistie ; mais je revins deux ans après et on me laissa tranquille. Les autres, voyant que je n'étais pas inquiet, revinrent peu de temps après.

Complétons ce récit par les remarques suivantes écrites par l'un de ses parents de Saint-Hyacinthe, en réponse à une lettre dans laquelle nous lui demandions des renseignements :

Toussaint Hubert Goddu est né à Saint-Denis, le 28 janvier 1793, d'une brave famille de cultivateurs. Chose assez rare pour l'époque, son père lui fit donner une bonne éducation. Son caractère décidé, son esprit aventureux le poussèrent à s'engager, à l'âge de seize ans, dans le corps des Voltigeurs dont le gouvernement ordonna l'organisation lors de l'invasion américaine, en 1812. Il fit la campagne comme major sous les ordres du colonel de Salaberry, et se couvrit de gloire à Lacolle et Chateauguay. (C'est un des rares survivants de cette glorieuse journée.) Il assista, plus tard, au combat naval de Plattsburgh, où il commandait une canonnière.

Pour récompense de ses loyaux services, il reçut une médaille militaire et cent acres de terrain dans le township de Weedon. Laisant l'épée du soldat pour la hache du colon, il s'enfonça dans ses forêts, inexplorées pour la plupart, et commença à défricher son terrain. Rebuté dans ses essais, il revint s'établir dans le comté de Rouville, à Saint-Césaire.

En 1837, les libertés constitutionnelles du Canada trouvèrent en lui un vaillant champion. Il assista, le 23 octobre 1837, à l'assemblée des six comtés de Richelieu, St. Hyacinthe, Rouville, l'Acadie, Chambly et Verchères, et, quoique sa connaissance de l'art militaire lui fit reconnaître combien était chimérique l'idée de prendre les armes contre l'Angleterre, il n'en suivit pas moins le mouvement général, et fut un des premiers à s'armer pour la cause de la liberté. Nommé commandant de la paroisse de Saint-Césaire, il partit le 24 novembre pour Saint-Mathias, à la tête de quatre-vingt-trois hommes déterminés. Là, commandait le colonel Malhiot à la tête de cinq à six cents hommes. Nos braves passèrent là plusieurs jours presque sans manger et sous le ciel inclément de novembre. Enfin, le lendemain du désastre de Saint-Charles, ils reçurent l'ordre de marcher en avant, sur Sainte Thérèse, à la rencontre d'un corps de troupes anglaises. Les forces étaient trop disproportionnées pour engager le combat, aussi fut-il décidé par les officiers qu'il fallait retraiter, et se disperser pour attendre des jours meilleurs.

Le major Goddu, après avoir ramené ses hommes à Saint-Césaire, partit pour Saint-Hyacinthe, où il passa huit jours pour dérouter les poursuites que l'on faisait contre lui. Ayant appris que des soldats étaient à faire des recherches dans ce village, pour s'emparer de lui, il partit pour Saint-Césaire et fut arrêté par un de ses anciens amis, qui la peur avait transformé en

lâche dénonciateur. Conduit à Montréal, les menottes au poing, comme un vil malfacteur, il fut emprisonné jusqu'au 2 juillet 1838. L. O. DAVID.

## PRÉVISIONS

Nous disions, la semaine dernière, qu'il était facile de prévoir, sans être prophète, qu'il viendrait un moment où MacMahon ne voudrait plus faire de concessions au parti républicain, et que, dans tous les cas, après Jules Simon, il n'irait pas plus loin et ne se rendrait pas jusqu'à Gambetta et Naquet.

Nos lecteurs verront par les dépêches que nos prévisions sont déjà réalisées. Depuis quelque temps, il était facile de prévoir que Jules Simon ne tiendrait pas, et que les radicaux le forceraient de céder le pas à Gambetta. On ne se gênait pas de l'attaquer, de soupçonner la sincérité de son républicanisme, et la majorité républicaine de la Chambre échappait à son contrôle.

MacMahon, s'apercevant que rien de moins qu'un ministère radical ne pouvait satisfaire la Chambre, et étant décidé à ne pas aller jusque-là, a profité de la première occasion pour revenir sur ses pas et faire face à la majorité.

La lutte est engagée ; quel en sera le résultat ?

Les dépêches d'hier, jeudi, montrent qu'il veut revenir à M. de Broglie et former un ministère capable de satisfaire les monarchistes et les républicains modérés ou conservateurs qui composent le centre-gauche.

Mais un ministère composé de cette façon ne devant satisfaire ni les monarchistes ni les républicains avancés, où prendra-t-il la majorité dont il a besoin pour gouverner ?

Qu'il y ait des élections ou non, les républicains ne se soumettront pas à la réaction conservatrice ; ils feront la guerre civile plutôt. C'est alors que, probablement, MacMahon, refusant de lâcher le pouvoir, croira devoir sauver la France en lui donnant un roi ou un empereur, le prince impérial ou le comte de Chambord probablement, que les circonstances feront accepter par ceux mêmes qui n'en veulent pas.

C'est ce que nous disions, il y a quatre ou cinq ans, mais nous y croyons plus que jamais.

A ceux qui trouvent ces prévisions ridicules, nous demanderons s'il n'était pas aussi ridicule de croire en 1793 et en 1848 que la République aboutirait si promptement à l'Empire. Les mêmes causes sont à la veille de produire les mêmes effets ; rien de plus naturel et de plus facile à prévoir.

L. O. DAVID.

## PROCÈS POLITIQUES

Les procès politiques abondent par le temps qui court. Les plaideurs s'en donnent à cœur joie, dans les deux partis, à la faveur de la loi des contestations électorales et de la loi de l'indépendance du parlement.

La dernière élection de l'hon. M. Langlois, à Charlevoix, est contestée comme la première, et l'on s'attend à voir revenir, à cette occasion, les plaidoiries qui ont causé tant d'agitation dans le passé. La cause est portée en première instance devant M. le juge Routhier, comme l'année